



# Guide de la communication RESPONSABLE

---

Bonnes pratiques  
et messages clés en main  
pour communiquer  
sur vos emballages



Donnons ensemble une  
nouvelle vie à nos produits.

# Sommaire

Les clés [p.4](#)

Les bonnes pratiques [p.7](#)

Nos outils et services  
à votre disposition [p.16](#)

Fiche Messages clé en main [p.18](#)

Fiches Articles clé en main [p.20](#)



# Comprendre et répondre aux attentes des consommateurs

Les Français sont de plus en plus nombreux à «consommer responsable». En communiquant sur les efforts réalisés en matière d'éco-conception, de sensibilisation au tri ou d'engagements RSE, les marques ont l'opportunité de répondre à leurs attentes. De plus, la communication des marques permet d'aider les consommateurs à bien trier et à ancrer cette pratique dans leurs habitudes, ce qui est aussi l'objectif de Citeo !



## La consommation responsable, une attente des Français



**81 %**

des Français considèrent le tri comme le 1<sup>er</sup> geste citoyen avant le vote<sup>1</sup>.

**80 %**

des consommateurs attendent des produits responsables commercialisés par des entreprises engagées<sup>2</sup>.

1 - Étude Harris Interactive pour La France s'engage - Janvier 2016  
2 - «La vie Happy»- Mes courses pour la planète - Janvier 2016

# Les clés de la Communication responsable

L'argument environnemental n'est pas un argument de vente comme les autres : il fait se rencontrer l'engagement d'une entreprise et l'implication d'un consommateur en faveur d'un développement plus durable.

**66 %** des personnes interrogées sont prêtes à payer plus pour consommer responsable. Parmi elles, **58 %** sont influencées par l'engagement des entreprises dans la protection de l'environnement<sup>3</sup>.

## Qu'est-ce qu'une allégation environnementale ?

Est une allégation environnementale **toute affirmation, indication, symbole, illustration, ou représentation graphique indiquant un avantage environnemental** relatif à un produit, un composant, un emballage ou une démarche de l'entreprise. Toutes les formes et tous les supports de communication sont concernés.

## Quelles sont les règles à respecter ?

Aujourd'hui, seuls **24,7 %** des Français estiment que les entreprises sont honnêtes dans leur communication<sup>4</sup>. Les entreprises doivent donc veiller à ce que leur communication soit conforme à la réalité de leur engagement pour ne pas perdre la confiance des consommateurs.

Pour le Conseil National de l'Emballage (CNE), une allégation environnementale doit être **juste, pertinente, compréhensible par le consommateur et conforme aux réglementations, normes, guides et chartes de bonnes pratiques**.

Elle doit pouvoir être documentée de manière précise et les bénéfices environnementaux doivent être justifiés de manière objective.

## Quels sont les risques pour votre entreprise ?

Utiliser une allégation environnementale mensongère est avant tout un risque pour la réputation de la marque : les consommateurs, individuellement ou regroupés en associations, peuvent critiquer la pratique et se détourner de la marque. C'est aussi un risque pénal dans le cas où la DGCCRF estime que c'est une pratique commerciale trompeuse.

### POUR EN SAVOIR PLUS :

<https://conseil-emballage.org/allegations-environnementales-relatives-aux-emballages-des-produits/>

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publication/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Pratiques-commerciales-trompeuses>

## ➔ Les étapes d'une communication responsable

### 1 Je m'assure que mon couple produit/ emballage est bien respectueux de l'environnement...

- L'avantage écologique diminue les impacts les plus importants de mon produit/service.
- L'avantage va au-delà de ce que la loi exige actuellement ou dans un futur proche.
- Mon produit a été évalué sur la base de critères sérieux et par un organisme compétent.

### ...et/ou que la démarche de Développement Durable (DD) de mon entreprise est suffisamment sérieuse

- C'est une démarche solide, transversale à l'entreprise, budgétée et portée par des personnes compétentes. Elle fait partie intégrante de la politique interne de l'entreprise.
- Elle couvre les 3 piliers du DD (dimensions environnementale, sociale et économique) et elle repose sur un référentiel de critères sérieux et reconnus.
- Elle diminue les impacts les plus importants de l'entreprise.

### 2 J'apporte des preuves concrètes

- J'informe de la nature qualitative de la réduction d'impacts : réduction de déchets, des émissions de gaz à effet de serre, etc.
- J'en donne une évaluation quantitative : chiffres, pourcentages, comparatifs avec l'ancien produit, etc.
- Je rends accessibles facilement toutes les preuves sérieuses de l'avantage annoncé (page internet dédiée par ex.).

### 3 Mon message est sans ambiguïté

- J'utilise un vocabulaire clair, précis et explicite, sans confusion possible avec un autre avantage et qui ne fasse appel à aucune connaissance particulière.
- Je donne une information univoque, de bonne qualité et suffisante pour permettre au consommateur d'évaluer le gain environnemental.
- Je rédige un message proportionnel à la réalité et/ou je n'utilise pas un logo ou un visuel qui laisse croire au consommateur que le produit est plus écologique qu'il ne l'est en réalité.

## ⇒ Les principales recommandations de l’Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP)<sup>5</sup>

- Nuancer les termes, en particulier « respectueux de l’environnement », « écologiques »...
- Indiquer les résultats chiffrés de l’amélioration revendiquée lors des comparaisons.
- Fournir un début d’explication dans le message.
- Éviter la mention de promesses irréalisables, comme par exemple : « réparer la couche d’ozone » ou « inverser le changement climatique ».
- Relier une propriété environnementale identifiée, au stade du cycle de vie correspondant du produit.
- Doser avec justesse l’humour lors de la présentation de propriétés environnementales.
- Opter pour un langage simple, accessible au consommateur, pour la formulation de l’argument écologique.

**Greenwashing** : expression qui désigne le fait de communiquer en utilisant l’argument écologique pour donner une image éco-responsable éloignée de la réalité.



5 - <https://www.arpp.org/actualite/publicite-et-environnement-2017/>

# Les bonnes pratiques

---

Communiquez sur la conception de votre emballage [p.8](#)

Communiquez sur le geste de tri de votre emballage [p.10](#)

Communiquez sur les bénéfices du recyclage [p.14](#)

Communiquez sur votre contribution [p.15](#)



# Communiquez sur la conception de votre emballage

Informez le consommateur sur les actions d'éco-conception, c'est affirmer son engagement pour améliorer l'emballage et réduire son impact environnemental. Cette communication contribue à renforcer la confiance dans la marque, à fidéliser les clients et à attirer de nouveaux consommateurs.

**65 %** des consommateurs affirment choisir de préférence des produits avec moins d'emballage et **63 %** d'entre eux classent spontanément la recyclabilité comme le premier critère de respect de l'environnement <sup>7</sup>. **80 %** attendent des produits responsables commercialisés par des entreprises engagées<sup>8</sup>.

## → La réduction à la source



« Votre communication doit se faire sur la comparaison chiffrée avant/après d'un même matériau et pour une même valeur d'usage. »



« **Produit concentré :**  
Moins x % de matériau d'emballage  
Moins x tonnes d'emballage par an ».



« **Emballage en carton plus léger :**  
x arbres épargnés par an ».  
Dans cet exemple, l'allégation est fautive : en France, les emballages en papier-carton sont fabriqués à partir de déchets de bois ou de papier-carton recyclé. La réduction de poids n'évite en rien la coupe d'arbres qui sont utilisés pour fabriquer des produits en bois.



Attention : la réduction en poids obtenue sur un emballage en utilisant des matériaux différents ne signifie pas que l'action présente un intérêt environnemental. On doit le démontrer en analysant le cycle de vie complet de l'emballage (prise en compte de l'évolution des impacts à chaque étape pour une même valeur d'usage).



### ANALYSEZ LE CYCLE DE VIE DE VOS EMBALLAGES GRÂCE À L'APPLI BEE

- **MODÉLISEZ** vos systèmes d'emballages et leurs transports.
- **COMPAREZ** les différentes alternatives et éditez votre check list d'amélioration.
- **RÉALISEZ** un diagnostic détaillé de la recyclabilité de vos emballages.

DÉCOUVREZ NOS SERVICES SUR  
[WWW.CITEO.COM/CLIENTS](http://WWW.CITEO.COM/CLIENTS)



## ⇒ L'intégration de matière biosourcée

Un emballage contenant de la **matière biosourcée** est un emballage fabriqué partiellement ou en totalité à partir de ressources renouvelables d'origine végétale (canne à sucre, amidon de maïs, etc.) ou d'origine animale (chitine, protéine de lait, etc.).



« Contient au minimum XX% de matière végétale, ce qui permet de limiter de XX tonnes l'utilisation de matière non renouvelable ».



« Bouteille végétale ». L'allégation est vague. En quoi une bouteille s'inscrit-elle dans le règne végétal ?

## ⇒ L'intégration de matière recyclée

Un emballage contenant de la **matière recyclée** est un emballage fabriqué partiellement ou en totalité à partir de matière recyclée. Dès qu'un matériau devient un déchet et qu'il est transformé à nouveau, on considère qu'il devient de la matière recyclée.



« Contient au minimum XX% de matière recyclée, ce qui permet de préserver les ressources naturelles en XXX ».



« Emballage fabriqué à partir de plastique recyclé ». L'allégation est trop vague : quelle part ?



« En utilisant un carton certifié FSC/PEFC, la MARQUE X soutient une gestion de la forêt respectant l'homme et la nature ».

Cette allégation exprime la certification, par un organisme, d'une forêt gérée de manière responsable. L'utilisation de ce terme ou du logo doit être accompagnée de son numéro de certification.



Pour évoquer la présence de matière recyclée, **on peut utiliser la boucle de Möbius en indiquant le pourcentage** de matériau recyclé utilisé pour produire le produit et/ou l'emballage.

À ne pas confondre avec la boucle de Möbius seule, qui indique la recyclabilité.

### ATTENTION !

- Il faut bien distinguer ce qui relève de la conception de ce qui relève de la fin de vie d'un emballage. Un emballage peut intégrer de la matière recyclée ou de la matière recyclée sans pour autant être recyclable.
- Votre communication doit préciser quelle matière renouvelable est utilisée et en préciser le taux<sup>9</sup>.
- Les mentions « au minimum » ou « plus de » doivent être préférées à la mention « jusqu'à » car cette dernière peut être mal interprétée.

7 - « Étude de perception de l'emballage et d'image du recyclé » - IPSOS – Septembre 2013.

8 - « La vie Happy » - Mes courses pour la planète - Janvier 2016

9 - Le taux doit être significatif, à savoir être supérieur aux incertitudes de mesures communément admises sur la donnée considérée.

# Communiquez sur le geste de tri de votre emballage

Renseigner le consommateur sur la bonne consigne, c'est lui faciliter le tri et lui donner les moyens d'agir plus souvent et sans se tromper. Cela contribue à faire évoluer le comportement des consommateurs et à rendre le recyclage plus efficace.

**3 Français sur 4** ont des doutes au moment de trier leurs emballages et les principales raisons pour lesquelles il leur arrive de ne pas trier sont liées à la connaissance de la consigne<sup>10</sup>.

## ⇒ Mon emballage est-il recyclable ?

Selon les normes **NF EN 1343040** et **ISO 14021**, pour dire d'un produit ou d'un emballage qu'il est recyclable, il faut que les matériaux qui le composent puissent être collectés et bénéficier d'une filière de recyclage à l'échelle nationale.

Aujourd'hui, les emballages qui doivent être triés à l'échelle nationale sont les suivants :

- Tous les emballages en papier/carton (y compris les briques), en aluminium, en acier ou en verre.
- Bouteilles et flacons en plastique auxquels s'ajoutent depuis 2015 les boîtes en PP et PE contenant des produits secs.



«Saviez-vous que cet emballage est recyclable ? En le déposant dans votre bac de tri, vous lui donnerez une seconde vie.»



«Pensez à trier cet emballage : recyclé, il permettra de fabriquer de nouveaux objets.»



### TESTEZ LA RECYCLABILITÉ DE VOS EMBALLAGES GRÂCE À L'APPLI TREE

- **FAITES** les bons choix de conception d'emballage pour répondre aux attentes des consommateurs.
- **SOYEZ** alerté si votre emballage perturbe le recyclage, et en cas de risque de malus sur votre contribution.

DÉCOUVREZ NOS SERVICES SUR [WWW.CITEO.COM/CLIENTS](http://WWW.CITEO.COM/CLIENTS)

## Qu'en est-il des emballages en plastique autres que bouteilles et flacons ?

En France, pour des raisons techniques, les consignes de tri nationales relatives aux emballages en plastique sont limitées aux bouteilles et flacons. Mais les choses évoluent et depuis 2011, Citeo et les acteurs du tri et du recyclage mènent un projet d'extension des consignes de tri. En 2019, 24 millions de Français peuvent déjà trier tous leurs emballages sans distinction ! Cependant, ce n'est qu'en 2022 que 100 % des Français pourront trier tous leurs emballages et que la filière nationale sera effective pour l'ensemble des emballages en plastique.

### Comment communiquer sur les emballages qui ne sont pas dans les consignes de tri nationales ?

L'alternative est de mettre l'accent sur le geste de tri (à jeter) en précisant que dans certaines communes, l'emballage se trie déjà et en précisant les sources d'informations disponibles.



«Dans certaines communes, cet emballage peut être déposé dans le bac de tri. Vérifiez si c'est le cas chez vous sur [consignesdetri.fr](http://consignesdetri.fr) ou grâce à l'appli Guide du tri <sup>10</sup>».



## → Quelle information pour aider les consommateurs ? La consigne de tri sur l'emballage

L'emballage est souvent le premier contact des consommateurs avec le produit, le premier véhicule de la communication de marque. **1 Français sur 2** recherche une consigne de tri sur les emballages<sup>11</sup>.

Pour être juste et complète, la consigne de tri doit être claire et précise **pour chaque élément de l'emballage** (bouteille et bouchon / pot et opercule, etc.), en précisant le matériau (plastique, carton, verre, etc.) et la finalité (à recycler ou à jeter).

Pour encourager les entreprises à sensibiliser les consommateurs au geste de tri, Citeo accorde **un bonus de 8%** sur la contribution pour tous les emballages porteurs d'une consigne de tri, dès lors qu'elle est complète, qu'il s'agisse de l'Info-tri Citeo ou d'une consigne personnalisée sous forme de visuel ou de texte.

### 1 L'Info-tri créée par Citeo

L'Info-tri développée par Citeo pour ses clients est présente sur plus de 40 milliards d'emballages en France. **85%** des consommateurs interrogés déclarent qu'elle donne envie de trier, qu'elle incite à faire davantage attention lorsqu'on trie (**83%**) et qu'elle montre que les marques sont soucieuses de l'environnement (**82%**)<sup>12</sup>.

Version France



Version Multi-pays



Le pictogramme interpelle («PENSEZ AU TRI !») et explique clairement le geste de tri, en distinguant chaque élément de l'emballage. Dans la version destinée au marché français, les matériaux sont nommés et l'accent est mis sur la finalité (à jeter ou à recycler). Dans la version multi-pays, le texte est remplacé par des visuels explicites.



**BON À SAVOIR** Depuis 2019, le Triman doit figurer sur tous les emballages commercialisés en France dont tout ou partie des éléments est recyclable. L'association de la consigne de tri avec le logo Triman est obligatoire pour bénéficier du bonus sur la consigne de tri accordé par Citeo à partir de 2019 (pour les emballages ayant une filière de recyclage). Depuis 2017, la présence du Point Vert est quant à elle facultative en France et dans la majorité des pays européens.



Pour tout comprendre sur la construction de l'Info-tri, choisir le format qui répond à votre besoin et télécharger nos fichiers personnalisables, rendez-vous sur <https://www.citeo.com/info-tri>

10 - Pour en savoir plus sur [consignesdetri.fr](http://consignesdetri.fr) et l'appli Guide du tri, cf P13 de ce guide

11 - 2<sup>ème</sup> vague de l'Observatoire du Geste de Tri - Ipsos pour CITEO - 2018

12 - «Post test signalétique Info-tri» -Opinion way – Janvier 2014

## 2 La consigne personnalisée

Vous pouvez créer votre propre consigne de tri si vous le souhaitez, dès lors que la consigne nomme et précise le matériau et la finalité du geste pour chaque élément de l'emballage.



Dans ces deux exemples de consigne personnalisée, on retrouve bien, pour chaque élément de l'emballage, son matériau et sa finalité.



Le symbole du Point Vert signifie que l'entreprise a contribué au financement du tri et du recyclage. Ici, il est utilisé pour illustrer la recyclabilité et induit le consommateur en erreur. Dans ce cas précis, il s'avère que l'emballage n'est, de plus, pas recyclable.

La consigne personnalisée peut également se présenter sous forme de texte :



« Savais-tu que cette brique est recyclable ? Alors donne une seconde vie à ton emballage en déposant ta brique en carton et son bouchon dans ton bac de tri. »

Ici, en peu de mots, on interpelle (savais-tu...), on évoque le bénéfice (recyclable / une seconde vie) et on donne clairement la consigne pour chaque élément de l'emballage.



« Trier le carton dans la poubelle recyclable. » ou « Recycle-moi ! Assure-toi que cet emballage est mis dans la bonne poubelle. »

Dans ces deux cas, la consigne n'est pas suffisamment claire pour être comprise du consommateur.



Si vous souhaitez être certain que votre consigne personnalisée est éligible au bonus sensibilisation accordé par Citeo, n'hésitez pas à nous soumettre votre création pour bénéficier de nos conseils et de notre validation.

**Adressez-vous à votre contact habituel.**

## → Quelle information pour aider les consommateurs ? www.consignesdetri.fr et l'appli Guide du tri

Le site web [consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr) et sa déclinaison sous forme d'appli pour mobiles (guide du tri) permettent à chaque utilisateur d'obtenir une consigne complète et géolocalisée pour l'emballage qu'il décrit. Ces outils sont particulièrement utiles pour donner la bonne consigne de tri des emballages en plastique. En effet, selon que le consommateur se trouve sur une zone en extension des consignes de tri ou non, la consigne de tri peut varier.

Autre intérêt : la couleur repère des bacs de tri (qui peut varier d'une ville à l'autre) est précisée, ainsi que les points de tri les plus proches. Chaque année, plus d'1 million de personnes utilisent le site web pour connaître la bonne consigne de tri.

## Référenciez vos marques

Citeo donne la possibilité à toutes ses entreprises clientes de référencer leurs produits afin qu'ils apparaissent parmi les mots clés de requête, ce qui facilite la recherche des consommateurs, particulièrement sur les territoires en consigne de tri étendues, et met en avant la démarche de sensibilisation des marques.

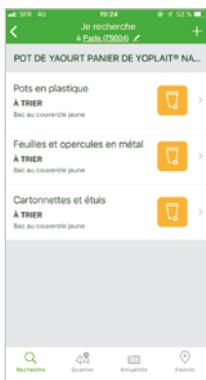
Sur les **6000 mots clés** référencés sur le site et dans l'application mobile, **75%** concernent des marques.

Pour en savoir plus sur ce service gratuit, **adressez-vous à votre contact habituel.**

Villes en consignes de tri classiques



Villes en consignes de tri étendues



# Communiquez sur les bénéfices du recyclage

**67%** des Français estiment être mal informés sur les bénéfices du tri pour l'environnement. Communiquer sur ces bénéfices **permet de donner du sens** à l'acte de tri : **56 %** des Français trieraient plus s'ils étaient certains des bénéfices concrets de leur geste pour la planète.<sup>13</sup>

Pour pouvoir communiquer sur le(s) bénéfice(s) du recyclage, on doit utiliser une mention proportionnée qui permet de relativiser l'allégation, préciser l'élément sur lequel porte l'allégation (composant, emballage, produit, etc.) et fournir des explications sur les principales caractéristiques environnementales mises en avant.

## → Les économies de ressources naturelles



« En triant cet emballage en carton, vous contribuez à préserver les ressources naturelles. Son recyclage permettra de puiser moins d'eau dans la nature. »



« En triant, vous contribuez à protéger l'environnement. Le recyclage de cette bouteille en verre permet d'éviter des émissions de CO<sub>2</sub> et de réduire les consommations d'eau, d'énergie et de sable. »

Les 2 déclarations respectent les points requis : mention proportionnée, élément sur lequel porte l'allégation et explications.



« Meilleur pour la planète », « Protège l'environnement », « Respectueux de la planète », « Vert ». Toutes ces déclarations vagues et imprécises sont à proscrire.



« 100 % écologique », « Non polluant ». Ces allégations sont trompeuses car elles ne sont pas justifiables : tout produit ou emballage génère des impacts lors des différentes phases de son cycle de vie.

## → La création de nouveaux objets



« Pensez à trier ce bidon. L'acier ainsi recyclé servira à créer de nouveaux objets. »



« Quand elle est bien triée, la brique se transforme en de nouveaux objets, comme des mouchoirs ou du papier cadeau. »



# Communiquez sur votre contribution

L'engagement d'une marque pour l'environnement a le pouvoir d'influencer la décision d'achat pour **45%** des personnes interrogées. Les données de ventes en magasin sont également révélatrices de cet intérêt des consommateurs. En 2014, **65%** des ventes totales de biens de consommation dans le monde ont été générées par des marques faisant de leur engagement responsable un véritable argument marketing<sup>14</sup>. À ce titre, la contribution que vous versez chaque année est un engagement fort.

## ⇒ La contribution Citeo, c'est quoi ? Pourquoi faire ?

Toutes les entreprises qui mettent sur le marché des papiers ou des emballages de produits consommés ou utilisés par des ménages doivent participer à leur valorisation via la contribution. C'est ce qu'on appelle la **Responsabilité élargie du producteur (REP)**. Chaque euro versé est affecté au recyclage des emballages et des papiers, à l'innovation et à la performance d'une économie circulaire.

## ⇒ D'où vient la contribution ?

La contribution a été mise en place en 1992 sous l'impulsion des entreprises qui décidèrent de mutualiser leurs forces, avec l'agrément de l'Etat. En créant Eco-Emballages (aujourd'hui Citeo), organisme privé avec une mission d'intérêt général, elles ont décidé de prendre en main la fin de vie de leurs produits, en transformant un risque en une opportunité de création de valeur.

## ⇒ Comment communiquer sur votre contribution Citeo ?



« Chaque année, XXX verse plus de XX millions d'euros pour financer le traitement et le recyclage des emballages de ses produits mis en marché en France. »



« Grâce à la contribution financière de XX, plus de 200 000 habitants ont accès à un dispositif de tri, soit l'équivalent de la ville de Rennes. »



### EXPLOITEZ TOUS VOS INDICATEURS RSE GRÂCE À VOTRE DÉCLARATION

Grâce à votre score card, vous disposez d'un certain nombre d'informations sur la performance de vos emballages et l'utilité de votre contribution que vous pouvez ensuite valoriser au travers de vos actions de communication.

DISPONIBLE À PARTIR DE JUIN 2019 SUR NOTRE PORTAIL CLIENTS

**Ferrero en France** @FerreroFR

En réponse à @FerreroFR @EcoEmballagesSA

Chaque année, Ferrero contribue au dispositif de collecte, de tri et de #recyclage des emballages ménagers en France #SEDD2017

Ferrero a contribué à hauteur de **4 635 610 €**

Cela équivaut aux coûts moyens de la collecte sélective et de tri en 2015 pour une population de **290 600** personnes

# Nos outils et services

Soucieux de faire de votre engagement un argument fort auprès des consommateurs et de toutes vos parties prenantes, Citeo met à votre disposition une série d'outils et de services pour améliorer et enrichir votre communication.

## ⇒ Webinars Communication responsable

Découvrez les clés de la communication responsable via 4 web conférences d'1 heure animées par des experts Citeo.

- Communiquer sur vos emballages pour répondre aux attentes de vos consommateurs
- Les clés de la communication responsable : éviter le greenwashing et décrypter les écolabels
- Construire votre plan de communication et définir vos messages et autour de l'emballage
- Tout savoir sur les bonus, les outils et les services de communication proposés par Citeo

### PUBLIC :

fonctions marketing, com, RSE, packaging, etc.

INSCRIPTION : [www.citeo.com/formations](http://www.citeo.com/formations)



[Webinar] Communication et marketing responsables

## ⇒ Formations Communication sur mesure

Un contenu unique, adapté à vos besoins, délivré sur place à vos équipes. Vous décidez des contenus avec votre interlocuteur habituel Citeo en fonction de vos besoins et des participants de votre entreprise.

- Différents modules thématiques à combiner en fonction du profil des participants, du niveau de maturité de l'entreprise et de ses attentes spécifiques
- Travail sur un cas pratique en mode atelier
- Possibilité de compléter par la visite d'un centre de tri

### PUBLIC :

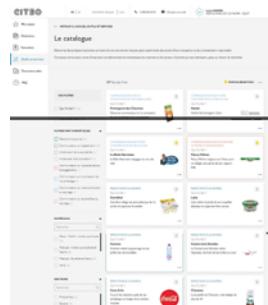
fonctions marketing, com, RSE, packaging, etc.

Devis sur demande auprès de votre conseiller Citeo

## ⇒ Catalogue des bonnes pratiques

Des fiches méthodologiques et des exemples concrets d'actions de communication réalisées par nos clients (messages on pack, campagnes de communication, rapports annuels, etc...).

Disponible dans la rubrique « outils et services » de notre portail clients



## ⇒ Guide de l'Info-tri

Pour tout savoir sur l'Info-tri, les règles de construction, les formats et fichiers disponibles.

Disponible dans la rubrique « outils et services » de notre portail clients ou sur [www.citeo.com/info-tri](http://www.citeo.com/info-tri)



## ⇒ Référencement / backlink

**Référencement** : pour intégrer vos produits dans la base de données du site [consignesdetri.fr](http://consignesdetri.fr) et dans l'appli Guide du tri.

**Backlink personnalisé** : pour rediriger vos internautes vers une page dédiée à vos marques sur notre site

Contactez votre interlocuteur habituel



## ⇒ Score card

Selon votre type de déclaration, nous vous communiquons des informations sur la performance de vos emballages et l'utilité de votre contribution que vous pouvez ensuite valoriser au travers de vos actions de communication.

Disponible sur votre espace dans notre portail clients (à partir de juin 2019)



## → Communiquez sur la conception de votre emballage

### RÉDUCTION À LA SOURCE

L'entreprise X contribue à préserver les ressources naturelles : nous avons réduit la quantité de matériau utilisée dans nos emballages de XX %.

L'entreprise X contribue à préserver les ressources naturelles : nous avons réduit la quantité de matériau utilisée dans nos emballages de XX %. Ainsi, moins de ressource naturelle sera puisé(e) dans la nature.

Pour diminuer notre impact environnemental, nous avons réduit le poids de nos emballages de XX %.

Pour diminuer notre impact environnemental, nous avons réduit la quantité de matériau utilisée dans nos emballages [sans altérer leur qualité]. Ainsi, depuis XXXX, le poids de nos emballages a diminué de XX % en moyenne.

XXX agit concrètement en produisant des emballages plus légers, nécessitant moins de matières premières, et toujours aussi performants.

Grâce à nos efforts de conception, le poids de nos emballages a diminué de XX %, ce qui permet d'économiser XX tonnes de CO<sub>2</sub> et XX tonnes de matériau chaque année.

### UTILISATION DE MATIÈRE RECYCLÉE

[marque] est l'une des premières à introduire du rPET (résine plastique recyclée et recyclable) dans ses emballages à hauteur de XX %.

Nos emballages contiennent au minimum XX % de matière recyclé(e), ce qui permet de préserver les ressources naturelles en XXX.

Nos emballages contiennent au minimum XX % de matière recyclé(e), ce qui permet d'économiser XX tonnes de CO<sub>2</sub> et XX tonnes de matériau chaque année.

Nos emballages contiennent au minimum XX % de matière recyclé(e), ce qui permet de réduire leur empreinte carbone de XX %. Et ce n'est pas fini : comme nos emballages sont recyclables, vous leur donnerez une nouvelle vie en les triant !

Nos emballages contiennent au minimum XX % de matière recyclé(e), ce qui permet de préserver les ressources naturelles. Et comme nos emballages sont recyclables, vous leur donnerez une nouvelle vie en les triant !

## → Communiquez sur votre contribution

### CONTRIBUTION À CITEO

[nom entreprise] encourage le tri en apposant une consigne sur tous ses emballages et contribue au développement des filières de recyclage par sa contribution financière à Citeo.

En 20XX, notre contribution financière au dispositif de collecte, de tri et de recyclage des emballages ménagers a permis d'éviter les émissions de X tonnes de CO<sub>2</sub>, soit l'équivalent de X voitures sur les routes.

L'ambition de [nom entreprise] est de donner à tous ses emballages une seconde vie. C'est pourquoi nous participons au développement du tri et du recyclage au travers de notre contribution financière à Citeo chaque année.

En 201X, la contribution de [nom entreprise] au dispositif de collecte, de tri et de recyclage des emballages ménagers était de XXX €, soit le coût des services de collecte et de tri des emballages ménagers pour une population de XXX personnes.

En 201X, la contribution financière de [nom entreprise] au dispositif de collecte, de tri et de recyclage des emballages ménagers a permis à XXX habitants d'avoir accès au tri, soit l'équivalent de la ville de XXX.

## → Communiquez sur le tri de votre emballage

### INFORMATION GÉNÉRALE SUR LA CONSIGNE DE TRI

Les XXX emballages de notre marque sont porteurs d'une consigne de tri pour vous permettre de faire le bon geste de tri et de leur donner une seconde vie !

Tous nos emballages sont porteurs d'une consigne de tri pour vous permettre de faire le bon geste de tri et leur donner une seconde vie !

### CONSEILS TRI / IMBRICATION

(Astuce tri) Les emballages se déposent en vrac : n'imbriguez pas vos emballages les uns dans les autres, cela complique le recyclage.

Pour des emballages plus faciles à recycler, déposez vos emballages en vrac dans le bac de tri.

N'imbriguez pas vos emballages au moment de les trier, cela gêne le travail en centre de tri où les emballages doivent être séparés par matériaux pour être recyclés. Les emballages doivent être déposés en vrac.

N'imbriguez pas vos emballages au moment de les trier, ils doivent être séparés par matériaux pour être recyclés. Les emballages doivent être déposés en vrac.

### CONSEILS TRI / SÉPARATION

Tous les éléments (ou énumération) de cet emballage sont à déposer dans votre bac de tri. Et pour qu'ils soient mieux recyclés, pensez à bien les séparer.

Tous les éléments (ou énumération) de cet emballage sont à déposer dans votre bac de tri. Pensez à bien les séparer, cela facilite leur recyclage.

(Astuce tri) Pensez à bien séparer tous les éléments de votre emballage, cela facilite leur recyclage !

(Astuce tri) Pour que tous les éléments de votre emballage soient mieux recyclés, pensez à bien les séparer !

### CONSEILS TRI / SOUILLURE

Inutile de laver votre conserve avant de la trier, il suffit de bien la vider.

Pour que votre emballage soit recyclé, pas besoin de le laver, il suffit de bien le vider.

Laver un emballage avant de le trier, c'est gaspiller de l'eau ! L'emballage sera de toute manière rincé et nettoyé dans le processus de recyclage.

Laver les emballages avant de les trier est inutile. Le tri ne doit pas engendrer le gaspillage de ressources naturelles comme l'eau. Il faut simplement bien les débarrasser de leur contenu pour qu'ils soient recyclés.

## → Communiquez sur les bénéfices du recyclage

### BÉNÉFICES DU TRI

Trier cet emballage en aluminium, c'est préserver les ressources en eau et en bauxite.

En triant cet emballage, vous contribuez à préserver l'environnement.

Triez cet emballage ! Il sera recyclé et donnera vie à de nouveaux objets.

Pensez à trier cet emballage : recyclé, il permettra de fabriquer de nouveaux objets tels que des chaises ou des vélos.

Saviez-vous que cet emballage est recyclable ? En le déposant dans votre bac de tri, vous lui donnerez une seconde vie.

En déposant cet emballage dans votre bac de tri, vous lui donnerez une seconde vie. Grâce à vous, il sera transformé(e) en trottinette ou en vélo.

# L'éco-conception, ça marche !

Ces dernières années, la consommation des Français et la démographie ont augmenté alors que dans le même temps, le tonnage des emballages a diminué. Cela met en évidence la volonté grandissante des entreprises d'éco-concevoir leurs emballages.



CHIFFRES CLÉS

À personnaliser

La réduction du poids des emballages est un axe privilégié par les entreprises désireuses de réduire leur impact environnemental. Depuis 1994, le poids moyen a diminué de 23 % pour la bouteille d'huile de 75 cl en verre, de 40 % pour la bouteille d'eau de 1,5 l en plastique et de 18 % pour la canette en acier.

Depuis 2009, les actions d'allègement des emballages se sont généralisées et XXX n'est pas en reste : nous avons réduit de X % le poids de nos emballages, ce qui représente une économie de XX tonnes de matériau. Mais il existe une limite technique à la réduction du poids de nos emballages au-delà de laquelle la protection de nos produits ne serait plus assurée.

C'est pourquoi nous avons mené d'autres actions de prévention : description des actions menées.

Au total chaque année en France, plus de 11 000 tonnes d'emballages sont évitées grâce aux actions d'éco-conception avec un impact positif direct sur l'extraction

des matières premières, la consommation d'énergie et les émissions de CO<sub>2</sub>. Et nous contribuons à cet effort collectif : résultats / bénéfices des actions menées.

Aujourd'hui, nos modes de vies ont fait évoluer l'emballage au gré de nos besoins. Nous devons concilier les attentes de nos clients et la limitation de l'impact environnemental de nos produits tout en gardant les fonctions essentielles de l'emballage : il doit garantir la sécurité et la qualité du produit acheté, donner de l'information (date de péremption, composition, mode d'utilisation...) et doit s'adapter à nos modes de consommation en constante évolution (portions individuelles, approvisionnement moins fréquent, consommation nomade...).

Nous nous efforçons chaque jour de réduire l'impact environnemental de nos emballages et de leur donner une nouvelle vie grâce au recyclage. Mais pour cela, il faut les trier alors nous comptons sur vous !



# Trier, c'est bon pour l'environnement!

Chaque jour, grâce au tri et au recyclage des emballages ménagers, nous participons à la protection de l'environnement. Émissions de CO<sub>2</sub> évitées, eau, énergie et ressources naturelles préservées ; autant de contributions contre le réchauffement climatique et l'épuisement des ressources non renouvelables !



**49,3 kg**

de déchets d'emballages ménagers, triés en moyenne par chaque Français en 2017

En 2017 chaque Français a trié en moyenne 49,3 kg de déchets d'emballages ménagers... contre quelques kilos de verre en 1992. Vingt-cinq ans auront suffi à ancrer dans nos habitudes de consommateurs un réflexe qui n'avait pourtant rien de naturel et à faire du tri des emballages et des papiers le premier geste citoyen pratiqué par les Français.

En 25 ans, le taux de recyclage est passé de 18% à 68%. Et les emballages recyclés ont progressé de 13% depuis 2010 pour atteindre plus de 3,4 millions de tonnes en 2017.

Le recyclage permet d'éviter de puiser des ressources naturelles non renouvelables comme le pétrole, le sable, le gaz, le fer ou la bauxite. Il permet également d'éviter l'émission de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>) et la consommation d'eau et d'énergie.

Ainsi, en triant et en recyclant nos emballages, nous contribuons à lutter contre le réchauffement climatique et à relever ensemble le défi majeur de la préservation de notre terre.

**Bénéfices environnementaux**



**1,6 M**

de tonnes de CO<sub>2</sub> évitées grâce au recyclage des emballages

soit l'équivalent de

**762 000**

voitures en circulation pendant un an

# Trier, c'est faire de nos déchets des ressources !

Aujourd'hui, nous sommes entourés de produits recyclés qui nous prouvent que le recyclage est bien une réalité. En triant correctement, nous offrons une deuxième vie à nos emballages ménagers. Ainsi, en fonction des matériaux d'emballages, les applications sont multiples.



## Acier

Sur 1000 kg d'acier collectés, on obtiendra après recyclage 860 kg d'acier recyclé qui sera utilisé pour fabriquer des chariots de supermarché, des boules de pétanque ou encore de nouvelles boîtes de conserve.

**Avec 850 boîtes de conserves on fabrique un lave-linge.**



## Aluminium

Sur 1000 kg d'aluminium collectés, on obtiendra après recyclage 586 kg d'aluminium recyclé que nous retrouverons dans des tondeuses à gazon, des radiateurs ou des semelles de fer à repasser.

**Avec 230 canettes, on fabrique un cadre de vélo.**



L'acier, l'aluminium et le verre sont des matériaux qui se recyclent indéfiniment.



## Verre

Sur 1000 kg de verre collectés, on obtiendra après recyclage 962 kg de verre recyclé qui sera utilisé pour fabriquer de nouveaux emballages en verre. **Avec 1 bouteille, on fabrique 1 bouteille.**

## Papier-carton

Le papier-carton se recycle jusqu'à 7 fois. Sur 1000 kg de papier-carton collectés, on obtiendra après recyclage 825 kg de papier-carton qui sera utilisé pour fabriquer du nouveau papier, des emballages ou encore des produits d'isolation pour les bâtiments. **Avec 1 boîtes de céréales, on fabrique une boîte à œufs.**





## Brique alimentaire

C'est du papier-carton complexé : la structure de l'emballage est composée de couches de matériaux différents liées entre elles. Dans le cas de la brique, le plastique sert de liant entre le papier-carton et l'aluminium. Sur 1000 kg de briques collectés, on obtiendra après recyclage 667 kg de fibres qui seront utilisées pour fabriquer du papier cadeau, des mouchoirs ou du papier essuie-tout.

**Avec 4 briques de jus de fruit, on fabrique un rouleau d'essuie-tout.**



**Le PEHD, ou polyéthylène haute densité, est utilisé pour fabriquer des flacons contenant des produits ménagers ou des bouteilles contenant du lait. Il peut être transparent ou bien opaque pour protéger des liquides comme le lait de la lumière.**

**Le PET, ou polyéthylène téréphtalate, est utilisé pour fabriquer les bouteilles d'eau plate ou gazeuse. Il est transparent, souvent teinté de bleu, vert ou marron.**

**Le PP, ou polypropylène, est utilisé pour fabriquer des bouteilles et des flacons, comme les flacons de shampoing, ou des boîtes en plastique, comme les boîtes de margarine, de chewing-gums ou de glaces. Léger, il ne s'écrase pas, résiste aux chocs et à l'humidité.**

**Le PS, ou polystyrène, est utilisé pour fabriquer des pots de yaourt, des boîtes d'œufs en plastique ou encore des barquettes de viande. Solide et dur, il peut être mélangé à un gaz pour créer un matériau très léger.**

## Bouteilles et flacons en plastique

Aujourd'hui en France, la consigne nationale est de trier uniquement les bouteilles et les flacons. Les bouteilles et flacons que nous recyclons aujourd'hui sont fabriqués à partir de deux résines différentes : le PET ou le PEHD.

Sur 1000 kg de PET collectés, on obtiendra après recyclage 725 kg de PET recyclé qui sera utilisé pour fabriquer des fibres textiles, du rembourrage pour l'industrie automobile ou de nouvelles bouteilles. **Avec 67 bouteilles d'eau, on fabrique une couette.**

Sur 1000 kg de PEHD collectés, on obtiendra après recyclage 679 kg de PEHD recyclé qui sera utilisé pour fabriquer des tuyaux, du mobilier urbain ou de nouveaux emballages. **Avec 25 bouteilles de lait, on fabrique un arrosoir.**



## Autres plastiques

En 1992, au démarrage de la collecte sélective en France, seules des filières de recyclage des bouteilles et flacons (PET et PEHD) commençaient à émerger, c'est pourquoi on a limité les consignes de tri aux bouteilles et aux flacons.

Ces dernières années, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de trouver des méthodes de traitement pour les autres résines à partir desquelles les emballages en plastique sont réalisés (polystyrène et polypropylène) et des débouchés pour la matière recyclée. Aujourd'hui, ces emballages, une fois recyclés, seront transformés pour fabriquer des tuyaux, des pièces automobiles, des pots de fleurs ou des cintres.

Depuis 2011, les consignes de tri sont progressivement étendues à tous les emballages en plastique et en 2019, déjà plus de 24 millions de Français peuvent trier tous leurs emballages. La mise en place des consignes de tri étendues est progressive, elle est pilotée par Citeo et se fait au rythme de la modernisation des centres de tri (grâce à la contribution des entreprises) et des filières de recyclage. Ce n'est qu'en 2022 que 100 % des Français pourront trier tous leurs emballages.



# À [nom ville], on simplifie le geste de tri !

Article à  
utiliser pour  
les territoires  
avec consignes  
de tri élargies

Saviez-vous qu'à [nom ville], tous les emballages en plastique sont recyclés et valorisés depuis [mois + année] ? Vous pouvez déposer tous vos emballages, sans exception, dans les conteneurs de tri.

## ⇒ Qu'est-ce qui change ?

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et les flacons en plastique pouvaient être déposés dans le conteneur de tri aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car on ne savait pas les recycler.

Tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble pour que cela change. Ils ont trouvé des méthodes pour recycler ces emballages et des débouchés pour la matière recyclée... Et aujourd'hui, tous les emballages en plastique sont recyclés et valorisés.  
**Pour recycler plus, il suffit de trier plus d'emballages !**

## ⇒ Sommes-nous tous concernés ?

La mise en place des consignes de tri étendues se fait au rythme de la modernisation des centres de tri et des filières de recyclage. En 2019, 1/3 de la population Française peut déjà trier tous les emballages et Quimperlé fait partie des pionniers qui participent au projet piloté par Citeo.  
**Au total, XX% des [gentilé département], et plus largement XX% des habitants de [nom région], sont concernés par cette simplification.**

Vos proches qui habitent dans des communes voisines ou plus lointaines ne sont peut-être pas encore touchés mais ils le seront bientôt car d'ici à 2022, c'est sûr, 100% des Français pourront trier tous les emballages !

## ⇒ Que trie-t-on en plus à [nom ville] ?

### AVANT L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI



Tous les papiers, emballages  
et briques en carton



Emballages en métal



Bouteilles  
et flacons en plastique

### APRÈS L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI



Tous les papiers, emballages  
et briques en carton



Emballages en métal



Bouteilles  
et flacons en plastique



tous les autres  
emballages  
en plastique



Pour les bouteilles,  
pots et flacons en verre:  
ils sont toujours à déposer  
dans le conteneur à verre.

Et pour tous les emballages,  
un rappel important: pas  
besoin de les laver, il suffit  
de bien les vider !

## ⇒ Quel rôle joue [nom entreprise/groupe] ?

Vous pouvez être fier(e) de votre entreprise.  
En adhérant à Citeo, [nom entreprise/groupe] participe activement au financement du dispositif de tri, de collecte et de recyclage des emballages ménagers en France. La contribution de [montant contribution] versée en année a permis :

- de financer la collecte, le tri et le recyclage des emballages pour plus de X habitants, soit l'équivalent de [équivalence ville]
- le recyclage de plus de X tonnes de matières collectées
- d'éviter les émissions de X tonnes de CO<sub>2</sub>, soit l'équivalent de X voitures.

Logo(s)  
entreprise

### Encore des questions ?

Consultez [www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr) ou téléchargez l'application **Guide du Tri** qui vous permettra de vérifier instantanément pour chaque emballage, et selon le lieu où vous vous trouvez, s'il se trie ou non !

#### LE SITE WEB

[www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr)

#### L'APPLICATION GUIDE DU TRI



### Pour aller plus loin

Pour savoir ce que deviennent vos emballages en matériau concerné une fois triés,

visionnez un exemple en suivant le parcours

du/de la + emballage visé :

**lien youtube**

ex: #SUIVEZMOI

<https://www.youtube.com/watch?v=o3XDfnI4DI0>



## UN DOUTE ? UNE QUESTION ?

Contactez nos conseillers au

**0 808 80 00 50** Service gratuit  
+ prix appel

ou votre interlocuteur  
habituel



Tous les papiers se trient et se recyclent,  
ce document aussi!

# CITEO

50, boulevard Haussmann – 75009 Paris  
Tél. : 01 81 69 06 00 – citeo.com – clients-emballages.citeo.com